



3^e COLLOQUE INTERNATIONAL DE L'ACTUARIAT FRANCOPHONE

LA MUTUALISATION ET L'INCLUSION À L'ÉPREUVE DE LA SEGMENTATION

Floriane Pian (France)



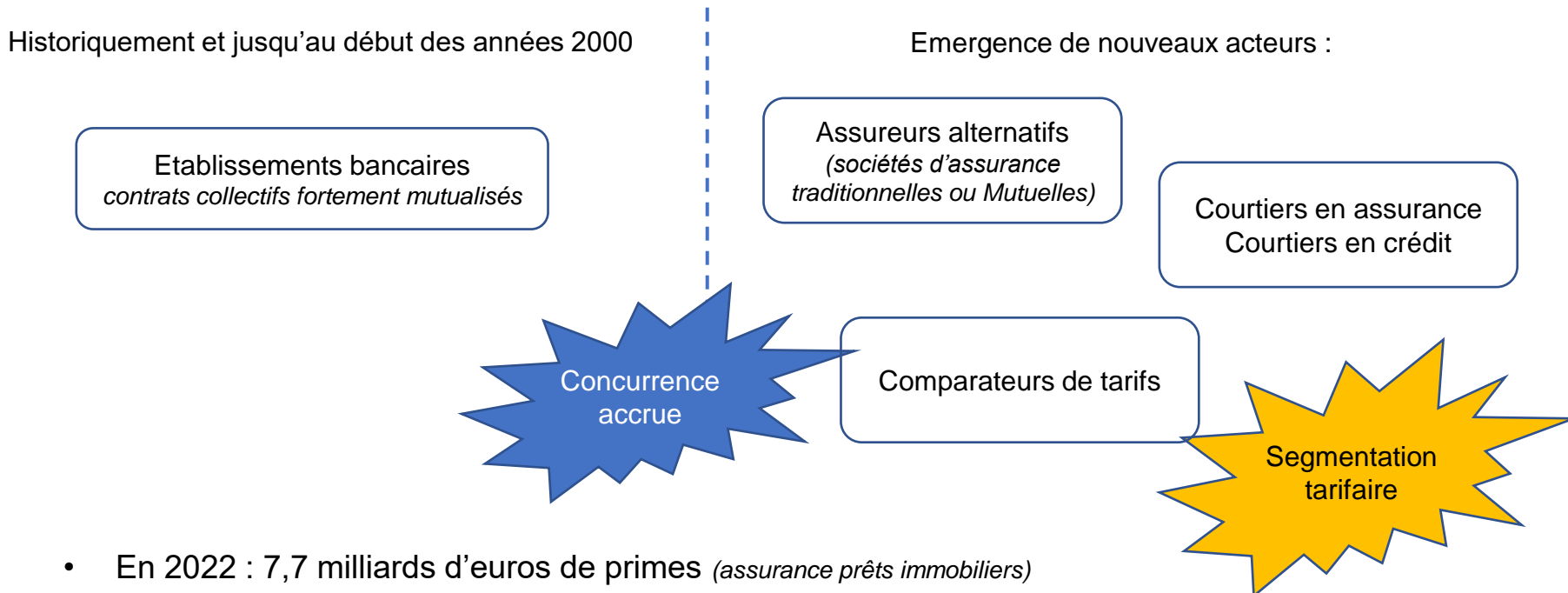
Équilibre économique de l'assurance emprunteur en France

Entre pression concurrentielle et évolutions réglementaires



Le marché de l'assurance emprunteur

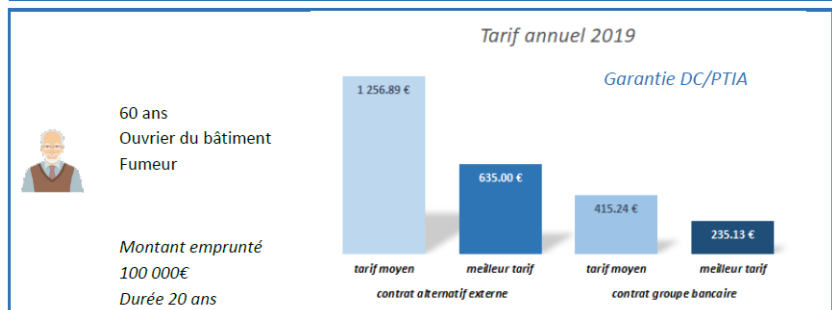
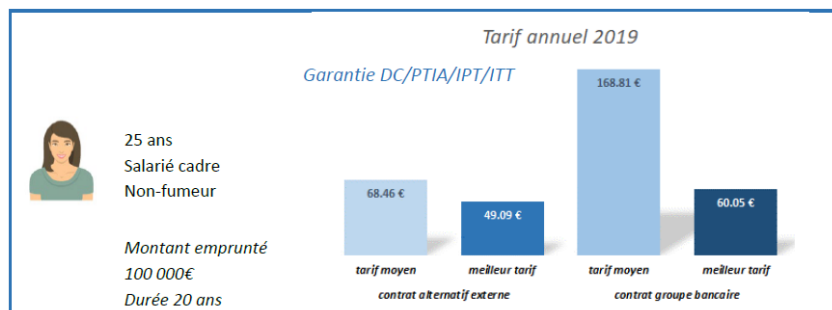
- L'assurance emprunteur : non obligatoire, mais le plus souvent exigée par la banque
- Offre une sécurité en couvrant les risques de remboursement en cas de décès, incapacité et/ou invalidité de l'emprunteur





Le marché de l'assurance emprunteur

- Les Alternatifs : plus agiles et mieux armés pour segmenter en fonction des caractéristiques des assurés
- Le jeu des segmentations s'affine au fur et à mesure sur la base des études d'expérience de chacun des acteurs
- L'assuré paie davantage le risque individuel qu'il représente



A titre d'illustration :

- Des tarifs très attractifs peuvent être proposés pour les emprunteurs jeunes, les catégories socio-professionnelles favorisées ou encore les non-fumeurs.
- Selon les profils, les tarifs peuvent varier du simple au triple entre contrats alternatifs et contrats groupe bancaire

Equilibre de marché pré - loi Lemoine

Etablissements bancaires

80 % du marché assurance immobilier, en 1^{ère} position dans la relation avec l'emprunteur

Les enjeux :

- Offrir une couverture à l'ensemble des crédits immobiliers de la banque (*contribution au produit net bancaire de la banque*)
- Conserver une surface de mutualisation importante
- Equilibre technique lié à la disparition des meilleurs risques
- Segmentation à minima en fonction de l'âge et de l'état de santé

Assureurs alternatifs

20 % du marché (+/- selon les profils sélectionnés)

Les enjeux :

- Hausse du nombre d'acteurs
- Pression concurrentielle sur les tarifs
- Segmentation de plus en plus fine et baisse des marges
- Maitriser la volatilité de la sinistralité, volume suffisant
- Libéraliser encore plus le marché et rendre l'emprunteur moins captif des réseaux bancaires

Emprunteurs



- Pour les meilleurs profils, la situation s'est plutôt améliorée au travers d'une baisse considérable des tarifs
- Le coût de l'assurance devient important et peut être difficilement acceptable du point de vue du consommateur, notamment pour les plus fragiles sur le plan de l'âge, des catégories sociaux-professionnelles ou de la santé (*exclusion de certaines pathologies, surprimes ou impossibilité de couvrir de risque*)


Loi Lemoine

(28 Février 2022)

Loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur

Objectifs annoncés multiples :

- Libéraliser le marché de l'assurance emprunteur ;
- Augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs, avec des gains moyens estimés entre 5'000 et 15'000 euros par assuré ;
- Mieux informer le consommateur sur ses droits ;



Depuis le 1er septembre 2022, tout emprunteur, quelle que soit l'antériorité de son prêt immobilier, peut résilier son assurance à tout moment et la substituer par une offre à garanties au moins équivalentes

- Améliorer l'inclusion des personnes les plus fragiles en réduisant les freins à leur assurabilité.



- Elargissement du droit à l'oubli
- **Suppression du questionnaire médical** pour les assurances de prêts immobiliers de **moins de 200'000 euros** de capital assuré avec un terme de couverture **avant les 60 ans** de l'assuré





Loi Lemoine (28 Février 2022)

Suppression du questionnaire médical pour les assurances de prêts immobiliers de **moins de 200'000 euros** de capital assuré avec un terme de couverture **avant les 60 ans** de l'assuré

Mobilisation des Actuaire :
Groupes de travail constitués au
sein de l'institut des Actuaire

- Finalité de la Sélection médicale : connaître le risque souscrit et le tarifier au juste prix
(critère de segmentation utilisé et par les contrats groupes et par les assureurs alternatifs)
- Mesure inclusive :
 - ✓ **interdiction de recueillir ou d'utiliser une quelconque information relative à la santé du client**
 - ✓ possibilités d'arbitrage pour l'assuré ayant un état de santé aggravé : impacts plus ou moins mesurables
 - A la souscription du contrat d'assurance au moment de l'octroi du prêt
 - En cours de contrat, avec l'accès possible à la substitution de contrat sans nouvelle sélection pour les des assurés jusqu'alors supprimés/partiellement couverts
 - ✓ pas de possibilité d'ajustement tarifaire en cas de déviation du risque observé *(tarifs garantis pendant toute la durée du contrat d'assurance)*
- La loi Lemoine fait entrer le marché de l'assurance emprunteur dans une nouvelle ère
 - ✓ aussi bien pour les actuaire au niveau de l'estimation du risque
 - ✓ qu'au regard du positionnement stratégique des acteurs sur leur politique tarifaire

LA SEGMENTATION À L'ÉPREUVE DE LA MUTUALISATION ET L'INCLUSION

Impacts potentiels de la loi Lemoine sur l'équilibre de marché

Etablissements bancaires

- Conscients d'une sur sinistralité
- Mieux armés pour diluer le risque sur la communauté des emprunteurs grâce à la taille de leur portefeuille et leur forte mutualisation
- Latitude pour ajuster les tarifs et revoir le partage de valeur avec le distributeur (la banque)
- Capacité d'attendre et d'observer avant d'agir
- Pas de hausse de prix clients avérée à ce jour, mais potentiel ajustement de garanties ou franchises
- Réduction de l'écart de prix sur ce segment avec les alternatifs

Assureurs alternatifs

- Révision de la politique tarifaire avec une hausse des prix pour pallier à une possible sur-sinistralité, potentiel ajustement de garanties ou franchises, exclusions
- Une exposition plus forte à l'antisélection : les alternatifs ayant une moindre surface de mutualisation qui a pour conséquence un impact potentiel plus important sur l'équilibre technique des portefeuilles
- La concurrence toujours de mise sur les "bons" profils en dehors du cadre de la loi Lemoine => mutualisation difficile entre les segments
- Axes de segmentation sur le plan comportemental, mais veiller à conserver l'esprit de la loi
- Surcoût moyen de 20 à 25 %, avec des variations extrêmement fortes selon les acteurs emprunteur

Emprunteurs



- Réelles avancées : de nouvelles possibilités s'ouvrent aux personnes en risque de santé plus aggravé, l'accès au crédit immobilier est facilité
- Pénalisation des emprunteurs les plus modestes et les plus jeunes ou en bonne santé, qui ne pourront pas bénéficier de gains de pouvoir d'achat aussi importants que des emprunteurs plus aisés et/ou plus âgés



Loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur

Plus justement et précisément possible

Tarifs ajustés,
SEGMENTATION

Qui se comporte, agit conformément à la justice, à l'équité

Accessibilité à tous les profils <=> **INCLUSION**
MUTUALISATION

La loi Lemoine, une avancée notable pour les emprunteurs